

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

ZOOTECHEMIE SPECIFIQUE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE: SCIENCES AGRONOMIQUES ET INGENIERIE BIOLOGIQUE

<p>CODE : 1611 02 U 33 D2 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 101 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 08 juin 2018,
sur avis conforme du Conseil général

ZOOTECHNIE SPECIFIQUE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'assurer le suivi zootechnique des principales productions animales en Belgique ;
- ◆ d'adapter les techniques d'élevage à une autre production animale.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En biologie animale et microbiologie :

- ◆ Identifier et décrire les structures chimiques et les rôles des biomolécules ;
- ◆ décrire la structure et le fonctionnement d'une cellule animale ;
- ◆ classer les protozoaires et les principales espèces animales ;
- ◆ caractériser les principaux parasites des animaux d'élevage ;
- ◆ classer et décrire les principales bactéries et expliquer leur rôle et leur pouvoir pathogène éventuel ;

à partir d'une situation concrète exposée, de manière autonome :

- ◆ analyser une situation problématique de croisements génétiques à caractère zootechnique.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement «BIOLOGIE ANIMALE ET MICROBIOLOGIE»
code n° 021505U33D1 du DOMAINE D'ETUDES SUPERIEURES : SCIENCES
AGRONOMIQUES ET INGENIERIE BIOLOGIQUE.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

dans le respect de la législation, de l'environnement et des bonnes pratiques d'hygiène,

- ◆ d'expliquer la synthèse chimique des composants du lait ;
- ◆ de préciser les principaux critères de qualité agro-alimentaire des produits animaux et de proposer des solutions d'amélioration ;
- ◆ de réaliser l'analyse d'une courbe de lactation ;
- ◆ d'expliquer la croissance quantitative et qualitative des bovins viandeux et ses facteurs de variation ;
- ◆ d'expliquer les principales pathologies en production laitière et viandeuse, d'en déduire l'impact économique et de présenter une ou des méthodes de prévention et de traitement ;

pour les principales productions animales pratiquées en Belgique,

- ◆ d'expliquer les principales caractéristiques d'une production envisagée ;
- ◆ d'expliquer et de justifier les techniques liées à une production envisagée telles que notamment le choix de la race, l'alimentation, la conduite sanitaire ;
- ◆ de justifier les avantages et les inconvénients des solutions alternatives à une production envisagée ;
- ◆ d'assurer la traçabilité d'une production animale ;

de manière autonome et dans le respect des consignes données,

- ◆ d'adapter les techniques d'élevage à une autre production animale.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de précision de la description,
- ◆ le degré de pertinence de l'analyse,
- ◆ le degré de pertinence des choix effectués,
- ◆ le niveau atteint dans la justification,
- ◆ le degré d'autonomie atteint.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

dans le respect de la législation, de l'environnement et des bonnes pratiques d'hygiène,

pour la production de lait chez les bovins,

- ◆ de comparer les caractéristiques de production des principales races laitières ;
- ◆ de décrire les différents composants du lait et d'en expliquer la synthèse chimique ;
- ◆ de citer les principaux facteurs qui influencent la composition du lait et d'en expliquer les implications ;
- ◆ d'expliquer le mécanisme neuro-hormonal d'éjection et les techniques de récolte du lait ;
- ◆ d'expliquer différentes techniques de tarissement et d'en préciser les avantages et les

inconvenients ;

- ◆ *sur base de documents de contrôle laitier*, d'établir et de caractériser une courbe de lactation et d'en réaliser une analyse pertinente ;
- ◆ de citer et d'analyser les critères de qualité du lait, d'interpréter leurs valeurs et de proposer des solutions d'amélioration ;
- ◆ d'expliciter les principales infections mammaires, d'en déduire l'impact économique et de présenter une ou des méthodes de prévention et de traitement ;
- ◆ d'établir les différences entre la production conventionnelle et la production biologique ;

pour la production de viande bovine,

- ◆ de comparer les caractéristiques de production des principales races viandeuses ;
- ◆ d'expliciter la croissance quantitative et de calculer l'accroissement en poids de l'animal ;
- ◆ d'expliciter la notion de croissance qualitative (développement) et ses conséquences ;
- ◆ d'analyser les facteurs de variation de la croissance tant quantitative que qualitative et d'en déduire les implications sur le système de production ;
- ◆ de caractériser et d'expliciter différentes productions (veaux, génisses d'élevage, vaches allaitantes, taurillons à l'engraissement et croisement industriel) ;
- ◆ de décrire les différentes étapes d'abattage, de préciser les critères de qualité agro-alimentaire et de proposer des solutions d'amélioration ;
- ◆ de citer et d'expliciter les principales pathologies en production de viande, d'en déduire l'impact économique et de présenter une ou des méthodes de prévention et de traitement ;
- ◆ d'établir les différences entre la production conventionnelle et la production biologique ;

pour la production de viande porcine et de porcelets,

- ◆ de comparer les caractéristiques des principales races porcines ;
- ◆ de caractériser et d'expliciter l'engraissement de porcs et la production de porcelets ;
- ◆ de conduire l'alimentation d'une production porcine ;
- ◆ de décrire les différentes étapes d'abattage, de préciser les critères de qualité agro-alimentaire et de proposer des solutions d'amélioration ;
- ◆ de citer et d'expliciter les principales pathologies porcines, d'en déduire l'impact économique et de présenter une ou des méthodes de prévention et de traitement ;
- ◆ *sur base de documents*, de caractériser et de développer les avantages et les inconvénients des productions alternatives, telles que notamment porc plein air, porc sur litière biomâtrisée et porc biologique ;

pour les productions avicoles,

- ◆ de caractériser et d'expliciter les productions, telles que notamment les poulets de chair et la production d'œufs ;
- ◆ *sur base de catalogues*, de choisir une race adaptée au type de production envisagée ;
- ◆ d'adapter l'alimentation et les techniques d'élevage à la production envisagée ;
- ◆ de préciser les critères de qualité de la viande de volaille et des œufs et de proposer des solutions d'amélioration ;
- ◆ de citer et d'expliciter les principales pathologies avicoles, d'en déduire l'impact économique et de présenter une ou des méthodes de prévention et de traitement ;
- ◆ *sur base de documents*, de caractériser et de développer les avantages et les inconvénients des

solutions alternatives, telles que notamment productions plein air et productions biologiques ;
pour les productions bovines, porcines et avicoles,

- ◆ d'établir les documents nécessaires à la traçabilité d'une production ;

de manière autonome et dans le respect des consignes données,

- ◆ d'adapter les techniques d'élevage à d'autres productions animales, telles que notamment les ovins et les caprins.

5. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Zootecnie spécifique	CT	B	112
7.2. Part d'autonomie		P	28
Total des périodes			140